



## Nouveau Plan social dans l'entreprise et indemnisation du chômage partiel.

L'entreprise l'a annoncé le 16 juin dernier, elle compte supprimer **463 CDI** dans les catégories ATAM et Cadres sur les sites de Lyon et de Bourg en Bresse. Au niveau groupe, c'est **4100 postes** qui seront supprimés dans le monde. Ce plan d'austérité est selon la direction, lié pour partis au contexte économique difficile sur le marché du poids lourd à cela s'ajoute la crise sanitaire actuelle. Dans le détail ce seront **86** postes supprimés dans la zone commerciale, **285** chez GTT (tertiaire), **21** chez GTP (achat), **68** GTO (**43** à Lyon et **25** à Bourg) et **3** Groupe fonction.

La direction veut minimiser l'impact des suppressions de postes dans l'entreprise en ré internalisant des activités de chez Arquus, anciennement Renault Trucks défense et qui représente une centaine de postes. Le hic c'est que ces postes sont aussi occupés, certes par des consultants mais cela reste de la perte d'emplois !

La direction n'a pas nommé ce projet de réduction d'effectifs « plan social » ou « PSE » et pour cause, elle veut utiliser un nouveau système mis en place par ordonnance par Macron/Medef en 2018 qui s'appelle « rupture conventionnelle collective », une belle arnaque...

Pour **Sud Solidaires** la **Rupture Conventionnelle Collective (RCC)** c'est la mise à la porte (par accord) des salariés plutôt que leur licenciement économique !

Cette rupture conventionnelle collective prend la forme de départs « volontaires » : contre une indemnité négociée par accord, il n'y a plus aucune obligation de reclassement, ni proposition de contrat de sécurisation professionnelle (CSP). Enfin il ne comporte aucune priorité à la réembauche !

Dans un contexte où les suppressions d'emplois et les licenciements sont nombreux et ont des conséquences dramatiques, le plan de sauvegarde de l'emploi (basiquement appelé plan social) est là pour donner des garanties aux salariés en cas de départs collectifs pour raisons économiques. La rupture conventionnelle collective, elle, relève du strict bon vouloir patronal.

La rupture conventionnelle collective est en réalité un plan de licenciement déguisé, sans aucune garantie. Sans motif économique ni même licenciement, la RCC ne fait l'objet d'aucune consultation d'une instance représentative du personnel et ne peut donc être contestée devant les tribunaux et les prud'hommes en particulier. En clair, c'est une variable d'ajustement de la politique salariale de l'employeur.

Pour la partie GTT, il est surtout flagrant que le groupe cherche à faire des économies en favorisant l'emploi dans les pays à bas coût de main d'œuvre tel que l'Inde. C'est d'ailleurs le seul pays où le groupe va augmenter les effectifs de cette entité avec 125 créations de postes quand le groupe supprime 4100 emplois, comme c'est bizarre... cela s'appelle du Dumping social !

L'entreprise espère avoir le nombre de volontaires nécessaire pour son plan de réduction d'effectif. Pour **Sud Solidaires** vu le contexte actuel, les salariés ne vont peut-être pas se précipiter à quitter la boîte pour monter la leur !

### Indemnisation du Chômage partiel

Troisième réunion sur l'indemnisation du chômage partiel, la direction propose de négocier un nouvel accord pour faire suite à l'accord qui finit le 3 juillet.

D'entrée de réunion la proposition de la direction pour les jours chômés c'est le retour du paiement à 100% pour les cadres et le maintien de l'indemnisation à 92% pour les AR/ATAM jusqu'au 31 août et c'est elle qui prendra en charge la différence de 8% entre les 84% de base et les 92%.

**Sud Solidaires** a demandé au vu des prévisions des mois à venir que l'accord soit valable au minimum jusqu'à la fin de l'année ou que l'accord soit à durée indéterminée la direction a accepté dans un premier temps de repousser la mesure d'un mois jusqu'à fin septembre et une nouvelle réunion se tiendra le lundi 29 juin.

Pour **Sud Solidaires** même si le maintien à 92% pour les AR/ATAM est une avancée par rapport à la loi, **Sud Solidaires** fait toujours tout pour minimiser les pertes de salaires, c'est dommage de ne pas avoir gardé le traitement d'équité de tous les salariés avec une prise en charge à 100% pour tous face au chômage partiel qui pour rappel est subit et non choisi par tous les salariés.

### CSE extra du 18 juin : Programme prévisionnel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail.

Ce programme est présenté tous les ans par la direction et il détermine les actions et budget mise en place afin d'améliorer la sécurité et les conditions de travail du site. Il met aussi en avant les secteurs les plus accidentogènes et sans surprise c'est au montage que les risques sont les plus élevés avec 144 risques cotés au niveau C qui est le risque le plus élevé avant le risque de décès !

Il a été aussi surprenant de constater que les contrôles réglementaires sur les moyens (exemple pont de levage) ne sont pas faits à 100% notamment au montage ce qui est inacceptable !

Un point positif dans cette présentation c'est au niveau équipements des pompiers du site, l'entreprise a investi dans de nouvelles tenues d'interventions de dernières générations.

